



Délai de rémunération du solde de tout compte contrat interim

Par **patuca**, le **16/10/2009** à **18:32**

Bonjour, j'ai effectué une mission intérim qui a pris fin le 9 octobre 2009 (terme prévu au contrat de mission). La rémunération des salaires se faisant tous les mois au 12, j'ai reçu au 12 octobre mon salaire pour le mois de septembre alors qu'une assistante de l'agence m'avait assuré par téléphone que je recevrai au 12 octobre la rémunération totale englobant les mois de septembre et la période travaillée en octobre ainsi que solde de tout compte (comprenant IFM) et par conséquent l'attestation pour les assédics. Au final, l'agence d'interim refuse de régler mon solde de tout compte ainsi que les IFM dont j'ai droit avant le 12 novembre prochain (par conséquent plus d'un mois après la fin de ma mission) où je suis sensée recevoir le salaire correspondant aux 8 jours travaillés en octobre ainsi que mon solde de tout compte et l'attestation Assedic. Est-ce acceptable? Sinon, quelles démarches dois-je entreprendre pour régulariser cette situation? Merci de votre réponse.